

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 DECEMBRE 2019 MAIRIE D'AMANCEY**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Maison des Services - salle CCLL, le 6 décembre 2019 à 20h30, après convocation légale du 30 novembre 2019, sous la présidence de Monsieur Philippe MARECHAL, Maire. Absents excusés : Grégory GRAND et Gaëtan PELLETRAT DE BORDE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MOUROT.

-I- REHABILITATION DEUX LOGEMENTS

M. le Maire présente les avenants au marché de travaux de réhabilitation des anciens bureaux comptables en 2 logements.

AVENANTS LOT N°2 : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

– Remplacement gouttière	
– Dépose ancienne trémie	
– Fourniture et pose de solive	
– Fourniture et pose de plancher	
– Fourniture et pose de dauphins en fonte	
– Total	: 4 069.70 € HT

AVENANTS LOT N°7 : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

– 2 éviers	: 661.00 €
– Mitigeurs	: 478.00 €
– Ajout 1 douche	: 1 781.48 €
– WC suspendu	: 273.10 €
– Bouche VMC	: - 170.00 €
– Entrées d'air non posées	: - 234.90 €
– Poêle à granulés plat	: 100.00 €
– Total	: 2 888.68 €

AVENANTS LOT N°1 : MOINS VALUE SUR TRAVAUX PREVUS AU MARCHE INITIAL

– Cloisons intérieures	: - 170.00 €
– ragréage	: - 416.00 €
– système protection	: - 304.00 €
– carrelage	: - 1 360.00 €
– faïence	: - 157.04 €
– siphon de sol	: - 150.00 €
– Total	: - 2 557.04 € HT

AVENANTS LOT N°7 : MOINS VALUE SUR TRAVAUX PREVUS

– Suppression 2 parois de douche	: - 849.00 €
– Suppression 1 paroi fixe	: - 339.00 €
– Pose lavabo	: + 325.00 €
– Pose mitigeur	: + 294.18 €
– Total	: - 568.82 €

Validé à l'unanimité.

-II- REGLEMENT ASSAINISSEMENT

M. le Maire informe l'assemblée que l'article L2224-12 du CGCT impose aux communes de posséder un règlement de service pour l'assainissement collectif.

Ce règlement définit les conditions de réalisation des ouvrages de raccordement au réseau d'assainissement et précise les relations entre l'exploitant et l'abonné de service

M. le Maire présente le règlement du service assainissement collectif.

Celui-ci reprend les dispositions générales, les articles concernant les eaux usées domestiques, les eaux pluviales, les installations sanitaires intérieures, le contrôle des réseaux privés, les infractions et poursuites et les dispositions d'application.

Suite à cette présentation, le CM valide ce règlement d'assainissement collectif à l'unanimité.

-III- INSTAURATION REDEVANCE ASSAINISSEMENT POUR LES ETABLISSEMENTS A CARACTERE INDUSTRIEL

M. le Maire expose qu'en application des articles R. 2224-19-1, R. 2333-121 et 122 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n°67-945 du 24 octobre 1967, les établissements déversant des eaux usées autres que domestiques dans un réseau public d'évacuation des eaux, sont soumis au paiement de la redevance assainissement en contrepartie du service rendu.

Le CM décide de l'appliquer à compter du 01 janvier 2020. Elle sera due par tout usager industriel potentiel, raccordable au réseau de collecte communal sous domaine public.

La redevance, fixée annuellement par le CM, est payable selon les conditions prévues à l'article 3.6 du règlement d'assainissement adopté lors de la séance du CM du 6 décembre.

Elle s'élève à 1 000 € pour l'année 2020.

-IV- SERVICE ASSINISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N°1

Ouverture de crédit budgétaire de 800 € au compte 6226 comblé par l'excédent de fonctionnement.

-V- HEURES SUPPLEMENTAIRES

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité, les heures supplémentaires suivantes :

Claude GRANDJEAN	:	31 heures
Frédéric STIEGLER	:	36 heures
Odile COEURDEVY	:	6 heures

-VI- ACHAT PARCELLES

M. le Maire rend compte à l'assemblée de la réponse des consorts CIANCIO concernant la vente de leur parcelle cadastrée section AC n°249, 252, 253 et 256.

Suite à la proposition communale, ceux-ci ont donné un avis favorable pour une cession des dites parcelles au prix de 35 €/m². Vu l'accord du comité de gestion de la MARPA, le conseil municipal émet un avis favorable unanime.

Suite à cet exposé, le CM décide d'acquérir les parcelles cadastrées section AC n° n°249- AC n°252, AC n°253 et AC n°256 aux conditions suivantes :

- Prix au m² : 35 €
- Frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

M. le Maire est autorisé à signer l'acte.

-VII- OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2020

Les membres du Conseil Municipal autorisent le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour le budget général :

Article 2031 pour un montant de	3 750 €
Article 2111 pour un montant de	12 500 €
Article 21318 pour un montant de	17 250 €
Article 2152 pour un montant de	500 €
Article 21568 pour un montant de	2 750 €
Article 21578 pour un montant de	2 025 €
Article 2313 pour un montant de	533 250 €
Article 2315 pour un montant de	9 150 €

Validé à l'unanimité.

Ouverture de crédits budgétaires BUDGET BOIS - DM n°1

Désignation	DEPENSES		RECETTES
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits
D 61524 : Entretien de bois et forêts	9 500.00 €		
D 6281 : concours divers (cotisations)		100.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	9 500.00 €	100.00 €	
D 6522 : reversement excédent bud. Ann		10 000.00 €	
D 65541 : compensation charges territoriales		2 900.00 €	
D 65548 : autres contributions	1 000.00 €		
TOTAL D 65 : autres charges gestion courante	1 000.00 €	12 900.00 €	
R 7022 : Coupes de bois			2 500.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services			2 500.00 €
Total	10 500.00 €	13 000.00 €	2 500.00 €
Total général		2 500.00 €	2 500.00 €

Ouverture de crédits budgétaires

BUDGET LOTISSEMENT CHENEVIERES PRES GRAS DM n°2

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 3355 : Travaux	217 800.00 €	
D 3356 : Frais financiers		13 300.00 €
D 3555 : terrains aménagés		418 000.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section	217 800.00 €	431 300.00 €
R 71355 : Variat° stocks terr.aménagés		78 000.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		78 000.00 €
D 1641 : Emprunts en euros	140 000.00 €	
TOTAL D 16 : remboursement d'emprunts	140 000.00 €	
R 3355 : Travaux		4 000.00 €
R3555 : Terrains aménagés		80 000.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section		84 000.00 €
R 71355 : Var. stocks produits (terrains)		78 000.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section		78 000.00 €
D 168748 : autres dettes autres communes	10 500.00 €	
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	10 500.00 €	

Ouverture de crédits budgétaires BUDGET GENERAL - DM n°5

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
FONCTIONNEMENT		
D 60613 : chauffage urbain		200.00 €
D 60621 : combustibles		50.00 €
D 60622 : carburants		100.00 €
D 6068 : autres matières et fournitures	200.00 €	
D 615221 : bâtiments publics	400.00 €	
D 61551 : entretien matériel roulant	550.00 €	
D 6156 : Maintenance		200.00 €
D 6184 : versements à des organ. form.	500.00 €	
D 6231 : annonces et insertions		150.00 €
D 6232 : fêtes et cérémonies		400.00 €
D 6281 : concours divers (cotisations)		550.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 650.00 €	1 650.00 €
D 6336 : cotisation CNG,CG de la FPT	295.00 €	
D 6338 : autres impôts et taxes	695.00 €	
D 6411 : personnel titulaire		2 210.00 €
D 6413 : personnel non titulaire	199.00 €	
D 6451 : cotisations à l'URSSAF	3 200.00 €	
D 6453 : cotisations caisse de retraite		4 400.00 €
D 6454 : cotisations ASSEDIC	1 300.00 €	
D 6456 : cotisations FNC suppl. fam	395.00 €	
D6458 : cotisations autres organismes	230.00 €	
D 6475 : médecine du travail	296.00 €	
TOTAL D 012 : Charge de personnel	6 610.00 €	6 610.00 €
D 6531 : Indemnités élus	400.00 €	
D 6533 : cotisations retraite élus	100.00 €	
D 6534 : cot séc sociale part patr élus		150.00 €
D 65541 : compensat° charges territoriales	700.00 €	
D 65548 : autres contributions		3 600.00 €
D 6588 : autres	400.00 €	
TOTAL D 65 : autres charges gestion courante	1 600.00 €	3 750.00 €
D 66111 : intérêts réglés à l'échéance	2 300.00 €	
D 6688 : autres		350.00 €
TOTAL D 66 : charges financières	2 300.00 €	350.00 €
Total	12 160.00 €	12 360.00 €
INVESTISSEMENT		
D 2121 : plantations d'arbres		250.00 €
D 21568 : autre matériel et outillage :	4 350.00 €	
D 21578 : autre matériel et outillage		4 100.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	4 350.00 €	4 350.00 €
Total	4 350.00 €	4 350.00 €
Total général		200.00 €

-VIII- QUESTIONS DIVERSES

AVENANT AU BAIL DE LOCATION TERRAINS COMMUNAUX

Suite à la vente des terrains à la CC Loue Lison pour réaliser le projet d'extension de la zone d'activité économique, il est nécessaire de mettre à jour le bail de location des terrains communaux au Syndicat Pastoral.

La surface agricole utile concernée s'élève à 55 000 m².

M. le Président du Syndicat Pastoral et l'exploitant de cette parcelle ont été informés de cette décision. La surface résiduelle des terrains communaux au bail de location s'élèvera donc à compter du 01/01/2020 à 83.04 ha – 5.50 ha = 77ha54a

Concernant le droit d'éviction, celui-ci sera versé par par la CC Loue Lison en ce qui concerne les voiries et par les acquéreurs des futures parcelles au fur et à mesure des ventes. La CC Loue Lison devra se positionner sur son montant prochainement.

VOIES DU SEL

L'association des « Voies du sel » a pris contact avec M. le Maire pour proposer que la commune d'AMANCEY soit village étape les 14, 15 et 16 août 2020. Cela correspond à la mise à disposition d'une parcelle pour l'installation d'un chapiteau derrière la salle polyvalente.

Suite à cette présentation, l'assemblée émet un avis favorable de principe.

REPAS DES ANCIENS/COLIS

Le traditionnel repas des anciens aura lieu le dimanche 12 janvier 2020. Cette année, l'organisation est confiée au restaurant « le Champ des Lys ». Les anciens ne désirant pas participer se verront remettre un colis. Mme Céline ORDINAIRE est chargée de ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Affiché le 19 décembre 2019.

Philippe MARECHAL,
Maire d'AMANCEY